

Délégation de la Belgique
à l'OTAN

NATO SECRET

2 Octobre 1961

Monsieur le Secrétaire Général,

Me référant aux plans d'action de CINCHAN exposés dans les notes PO/61/722 et 730, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les mesures générales prises par le gouvernement belge pour faire face à la crise de Berlin et indiquées dans ma lettre du 15 septembre dernier s'appliquent également à la Force Navale belge.

En particulier, la prolongation du temps de service militaire par rengagement de volontaires pour des durées limitées - trois ou six mois - s'appliquera au personnel navigant de la Force Navale, qui bénéficiera également de l'intensification de la campagne de recrutement de volontaires OTAN. Toutefois, les dispositions actuellement arrêtées ne permettent pas de satisfaire complètement aux recommandations de CINCHAN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) A. de STAERCKE
Ambassadeur
Représentant Permanent
de la Belgique à l'OTAN

Monsieur D.U. Stikker
Secrétaire Général de l'OTAN

cc. SecGen
M. Gregh
M. Lagne
SGREP
SACLANTREPEUR